

DÉMARCHES

Acte de mariage

Ce service vous permet d'effectuer gratuitement une demande d'acte relatif à un mariage survenu à Ploërmel.

Ce service vous permet d'effectuer gratuitement une demande d'acte de mariage.

Suite à un changement technique, les demandes d'actes de mariage doivent désormais être effectuées via le site officiel du Service Public.

Pour faire votre demande, cliquez [ici](#) ➔


CONTACT



CITOYEN

Service Population et citoyenneté

Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel

 Le service est ouvert aux mêmes heures que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél.: 02 97 73 20 73



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Le service Population et Citoyenneté est ouvert aux mêmes horaires que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)